

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Garantir aux jeunes l'accès à la contraception

Dans la motion qu'il dépose aujourd'hui, le conseiller national Mathias Reynard demande au Conseil fédéral de réduire les obstacles financiers qui limitent l'accès à la contraception : il propose la gratuité des moyens de contraception et des consultations gynécologiques qui y sont liées pour les jeunes de moins de 25 ans. SANTÉ SEXUELLE Suisse soutient cette recommandation et souligne parallèlement l'importance d'une offre de conseil de qualité financée par les pouvoirs publics.

En matière d'accès à la contraception, la Suisse ne fait pas vraiment figure de modèle. Dans le World Contraception Atlas, le rapport qui compare et évalue l'accès aux moyens de contraception, le conseil en planning familial et en santé sexuelle ainsi que l'information disponible en ligne des 46 pays européens, on constate de manière un peu décevante que la Suisse se situe à nouveau dans la moyenne. Alors que dans certains pays les frais sont soit partiellement couverts, soit entièrement pris en charge pour les personnes dans le besoin, la contraception est chez nous considérée comme une affaire privée. Pour les groupes de population à faible revenu, ces dépenses sont disproportionnées par rapport à leur budget. Des jeunes sans soutien parental ou des requérant.e.s d'asile sont ainsi face à des exigences financières qui ne leur donnent pas le choix de leur moyen de contraception.

En vue de réduire ces obstacles financiers, Yvonne Feri, conseillère nationale et présidente du groupe parlementaire CAIRE+, déposait le 13 décembre le postulat « Garantir à tous l'accès à la contraception » dans lequel elle demandait au Conseil fédéral d'établir un rapport qui identifierait les groupes de population vulnérables et présenterait des mesures concrètes pour améliorer la situation. Tout en reconnaissant l'importance de la question, le Conseil fédéral, dans une réponse peu argumentée, a rejeté le postulat. La motion de Mathias Reynard remet ainsi la balle dans le camp du Conseil fédéral et propose la gratuité des moyens de contraception et des consultations gynécologiques pour les jeunes de moins de 25 ans.

Garantir à toute personne la possibilité de vivre sa sexualité en toute sécurité, liberté et responsabilité, implique cependant, outre l'accès facilité à la contraception, l'accès aussi à une éducation sexuelle holistique et au conseil: les femmes, les filles et leurs partenaires ont droit à un conseil professionnel, ouvert et personnel dispensé par une personne compétente. Les centres de conseil en santé sexuelle informent gratuitement sur l'ensemble des méthodes de contraception et permettent ainsi un choix éclairé. Assurer cette offre, y compris financièrement, relève de la compétence des cantons.

SANTÉ SEXUELLE SUISSE est l'organisation faîtière des centres de conseil, des organisations professionnelles, ainsi que des expert.e.s du domaine de la santé sexuelle et reproductive et de l'éducation sexuelle œuvrant en Suisse. Elle est partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour l'application du programme national de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (PNVI). SANTÉ SEXUELLE Suisse s'engage au plan national et international pour une éducation sexuelle holistique comme aussi pour la promotion et le respect des droits sexuels. SANTÉ SEXUELLE Suisse est membre accrédité de l'*International Planned Parenthood Federation* (IPPF).

Web:

www.sante-sexuelle.ch

[World Contraception Atlas](#)

[Discussion sur la contraception entre les deux co-présidentes de SANTÉ SEXUELLE Suisse](#) (fichier audio fr & de)

[Répertoire des centres de conseil](#)

Annexe:

Motion Reynard